

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 septembre 2016

CP2016_09_8
id. 2753

L'an deux mille seize le vingt sept septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), Mme JALAISE (pouvoir à M. HENRYOT), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme MAURIEGE (pouvoir à Mme DEBIAIS)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**SA COLOMIERS HABITAT
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS
LOTISSEMENT LANGLAIS
COMMUNE DE BRESSOLS**

Monsieur le Président soumet à la Commission Permanente une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. Colomiers Habitat concernant l'opération de construction de 5 logements (3 PLUS – 2 PLAÏ) situés Lotissement Langlais à Bressols.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 692 764 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS foncier	107 777,00 €
* Prêt PLUS travaux	250 000,00 €
* Prêt PLAI foncier	62 276,00 €
* Prêt PLAI travaux	175 000,00 €
* Subvention Etat	18 000,00 €
* Fonds propres	79 711,00 €
Total	692 764,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 595 053 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 48742.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 238 021,20 €, soit 40 % d'un montant global de 595 053 €, le Grand Montauban – Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60% de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 26 mai 2016.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur un logement, dans le cadre du dispositif en vigueur.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Colomiers habitat, pour l'opération de construction de 5 logements (3PLUS – 2 PLAI) Lotissement Langlais, commune de Bressols, la garantie du Département à hauteur de 40 % soit 238 021,20 €, selon les conditions du prêt susvisées ;
- Précise que la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban se porte garante à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 26 mai 2016 ;
- Précise également, qu'en application de la délibération du Conseil Départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur un logement, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC